



# Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / fax : 03.20.77.16.20

Email : [contact@ville-erquinghem-lys.fr](mailto:contact@ville-erquinghem-lys.fr)

Web : <http://www.ville-erquinghem-lys.fr>

**Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2023,  
à 19 heures 30, Espace Agoralys, Salle de la Lucarne, 120 rue Delpierre**

- 1) Informations municipales,
  - 2) Désignation du Secrétaire de séance,
  - 3) Appel nominal,
  - 4) Lecture des procurations,
  - 5) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, le 7 décembre 2022,
- FINANCES – COMPTABILITE- FISCALITE – SUBVENTIONS- TARIFS/**
- 6) Budget Primitif communal 2022 : autorisation à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement au quart des crédits ouverts,
  - 7) Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale,
  - 8) Vote des taux d'impôts locaux 2023 (taxe foncière bâtie et non bâtie)
  - 9) Tarifs 2023 : modification du montant du droit de place pour les exposants au Marché de Pâques (plus chalets),
  - 10) Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
  - 11) Projet de rénovation du réseau d'éclairage public, dépôt d'une demande de subvention au titre du fonds interministériel d'accélération de la transition écologique dit « fonds vert »,
  - 12) Fonds de concours Métropolitain « Bas Carbone et Transition Energétique » : délibération concordante MEL / Commune pour la dotation allouée dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public (chemin de la Roseraie),

**MARCHE PUBLIC –**

- 13) Lancement d'une consultation, sous forme de procédure adaptée, dans le cadre de la restauration scolaire, du portage des repas à domicile,

**CONVENTION – AVENANT - REGLEMENT/**

- 14) Modification et renouvellement de la convention de mise en fourrière des véhicules,
- 15) Projet de création d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants, adoption du périmètre, des statuts,
- 16) Modification des conditions d'accueil en centre de loisirs et adaptation du règlement,

**PERSONNEL -REGIME INDEMNITAIRE**

- 17) Campagne de recensement 2023 : barème de rémunérations des agents recenseurs ;

**Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire ;  
- Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 59193 –  
« Ne traiter qu'un sujet par lettre »**